

UNIVERSITÉ DE LA MEDITERRANÉE
Faculté des sciences économiques et de gestion

Master Economie, Gestion et Politiques publiques
Première année

**Le rôle de la gouvernance dans la conduite de projets culturels comme facteurs de
développement territorial**

-

L'exemple de Marseille Provence 2013

Dossier présenté par :

Pauline COBOLA

Rémi MAGAN

Directeur du dossier :

Mme Françoise ASTIER

Docteur en droit public

Maître de conférences en Droit public

M. Antoine VION

Docteur en Sciences politiques

Maître de Conférences en Sciences politiques

Avril 2011

UNIVERSITÉ DE LA MEDITERRANÉE
Faculté des sciences économiques et de gestion

Master Economie, Gestion et Politiques publiques
Première année

**Le rôle de la gouvernance dans la conduite de projets culturels comme facteurs de
développement territorial**

-

L'exemple de Marseille Provence 2013

Dossier présenté par :

Pauline COBOLA

Rémi MAGAN

Directeur du dossier :

Mme Françoise ASTIER

Docteur en droit public

Maître de conférences en Droit public

M. Antoine VION

Docteur en Sciences politiques

Maître de Conférences en Sciences politiques

Avril 2011

« Les opinions exprimées dans ce dossier sont celles des auteurs et ne sauraient en aucun cas engager le directeur du dossier ou l'Université de la Méditerranée »

Résumé

L'Europe s'est construite sur des bases économiques et politiques. Ce n'est que tardivement que le volet culturel s'est développé afin de renforcer le sentiment d'appartenance européenne tout en préservant les diversités. À travers le label « Capitale Européenne de la Culture », l'Europe incite les pays à mettre en œuvre durant une année des dispositifs permettant de satisfaire ces objectifs, tout en donnant une image positive aux villes retenues. Ces villes, qui évoluent dans un environnement de plus en plus compétitif et doivent élaborer des stratégies plus attractives auprès des entreprises, entendent tirer profit de l'occasion qui leur est donnée. La ville de Marseille et ses villes partenaires ont été retenues pour l'année 2013, avec un projet euroméditerranéen. Le label européen est un coup de pouce pour les territoires, qui à travers l'organisation de ses événements et la mise en place de ses projets peuvent alors valoriser le patrimoine et générer des recettes importantes. C'est aussi une occasion de mettre les acteurs dans un contexte de travail collectif et d'apprentissage organisationnel. La mise en place d'une gouvernance efficace de l'événement semble alors contribuer au développement durable du territoire, sur le plan économique, social et organisationnel.

Abstract

Europe was built on economic and political bases. It's lately that the cultural part was developed to strengthen the feeling of European membership while protecting the diversities. Through the label " European Capitale of Culture ", the European Union incites countries to implement during one year devices allowing to satisfy these objectives, while giving a positive image in the chosen cities. These cities, which evolve in a more and more competitive environment and have to elaborate more attractive strategies to attract companies, intend to benefit from the occasion they have. The city of Marseille and its partner cities were held for year 2013, with an euromediterranean project. The European label is a help for territories, which, through the organization of its events and the implementation of its projects can value their heritage and generate important receipts. It is also an opportunity to put the actors in a context of teamwork and organizational learning. The implementation of an effective governance of the event seems to contribute to the sustainable development of the territory, on the economic, social and organizational plan.

Remerciements

La réalisation de ce mémoire a été possible grâce au concours de plusieurs personnes à qui nous voudrions témoigner toute notre reconnaissance.

Nous souhaitons tout d'abord adresser toute notre gratitude à nos directeurs de mémoire pour leur disponibilité et leurs conseils.

Nous souhaitons aussi remercier les personnes ayant répondu à nos questions lors d'entretiens, notamment Virginie Delmas de la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence, Charlotte Brunet de l'association Marseille Provence 2013, et enfin Philippe Langevin enseignant chercheurs au sein de l'Université de la Méditerranée.

Sommaire

Introduction.....	8
I. La mise en œuvre d’une politique culturelle européenne à l’échelle régionale.....	10
I.I Histoire d’un enjeu européen.....	10
I.II La métropole marseillaise, un territoire stratégique pour l’Europe.....	19
II. La gouvernance, un enjeu de développement pour la métropole marseillaise dans le projet de Capitale Européenne de la Culture.	25
II.I Gouvernance et stratégie, la mise en œuvre du projet	25
II.II Un territoire relationnel en perspective pour le développement local.....	30
CONCLUSION	36
Bibliographie	39
Table des matières	43
Sommaire des annexes	44

Introduction

Les fondements de la création de l'Union européenne étaient à la fois économiques et politiques. Ce n'est que très progressivement, avec l'approfondissement de l'intégration européenne, que l'UE s'est dotée d'une « politique culturelle »¹. Elle est alors de plus en plus présente au niveau des villes et régions d'Europe. Néanmoins, la compétence communautaire en matière de culture est limitée au principe de subsidiarité. Conformément à ce principe, l'Union n'intervient que si les objectifs envisagés d'une action ne peuvent pas être atteints d'une manière satisfaisante par les autorités locales ou nationales. L'action communautaire ne se substitue donc pas à l'action des États, mais la complète, afin d'encourager la coopération culturelle.

Parmi les incitations à la coopération culturelle il y a la création du label « Capitale Européenne de la Culture ». Il s'agit pour les villes mises à l'honneur de promouvoir leur patrimoine et leur dynamisme culturel à travers l'organisation de dizaines d'expositions et festivals, tout en bénéficiant d'une couverture médiatique grâce à la labellisation européenne. Cela contribue à leur développement local, c'est à dire de faire s'« *exprimer la solidarité locale créatrice de nouvelles relations sociales et manifester la volonté des habitants d'une microrégion de valoriser les richesses locales, ce qui est créateur de développement économique.* »². L'intérêt pour les villes désignées dépasse le cadre des subventions européennes et se trouve principalement dans les retombées positives en termes économiques et d'image de marque.

La culture est « *l'ensemble des connaissances, des savoir-faire, des traditions, des coutumes, propres à un groupe humain, à une civilisation... Elle englobe de très larges aspects de la vie en société : techniques utilisées, mœurs, morale, mode de vie, système de valeurs, croyances, rites religieux, organisation de la famille et des communautés villageoises, habillement...* »³. Elle est considérée comme un levier important du développement territorial, mais aussi de rattrapage, par la métropole marseillaise. La ville de Marseille a voulu se porter candidate

¹ Le terme « politique culturelle européenne » doit être utilisé avec précaution puisque le terme n'est pas utilisé comme tel dans les communications de la Commission Européenne, qui parle plutôt des actions « destinées à promouvoir la culture européenne ».

² www.globenet.fr – GUIGOU J.L., J.M LEGRAND J.M. – Fiscalité foncière– 1983 – Economica

³ Dictionnaire le Robert

au label « Capitale Européenne de la Culture », elle a donc intégré les villes de sa métropole dans l'association « Marseille-Provence 2013 » afin de rassembler tous ses atouts pour être désignée en 2013.

Cette démarche de « Capitale Européenne de la Culture » demande cependant une gouvernance adaptée, c'est-à-dire une *« répartition des pouvoirs et des processus de décision politique qui, dans la société, permettent d'élaborer et de mettre en œuvre des biens publics »*⁴. Ainsi, cette manière spécifique de diriger, d'animer et de contrôler les projets permet doit permettre de dépasser les divergences et assurer la réussite de l'organisation, ici des « Capitales Européennes de la Culture ».

Comme le souligne Jacqueline Mengin, présidente de la FONDA⁵, « le territoire n'est plus un simple découpage administratif, il est un espace de mobilisation de l'ensemble des acteurs qui ont une volonté commune d'en valoriser les ressources, de travailler à la cohésion et au développement d'une véritable société locale ».

Nous pouvons alors nous demander en quoi la culture contribue au développement d'un territoire, en se penchant plus particulièrement sur le rôle de la gouvernance dans la conduite des projets. Nous illustrerons notre problématique avec l'exemple de Marseille Provence 2013 Capitale Européenne de la Culture.

Dans une première partie, nous verrons comment est mise en œuvre la politique culturelle européenne à l'échelle de la métropole marseillaise et en quoi la métropole constitue un territoire stratégique pour l'Europe. Puis dans une seconde partie, nous étudierons l'impact de la gouvernance de l'année capitale sur la mise en œuvre du projet et le développement durable du territoire.

⁴ EME.B – gouvernance territoriale et mouvements d'économie sociale et solidaire

⁵ Association française pour le développement de la vie associative

I. La mise en œuvre d'une politique culturelle européenne à l'échelle régionale

Dans cette première partie, nous observerons dans un premier temps en quoi la problématique culturelle est importante pour l'Europe et pour Marseille Provence, à travers l'exemple de la « Capitale Européenne de la Culture », ses origines, sa mise en place et le projet euroméditerranéen proposé par Marseille Provence. Puis, dans un second temps, nous observerons en quoi la métropole que constitue Marseille Provence 2013 est un territoire stratégique pour l'Europe à travers les partenariats développés et les atouts du territoire.

I.I Histoire d'un enjeu européen

*« La culture, si elle n'a pas représenté l'axe prioritaire de la construction européenne à l'origine, en constitue désormais un enjeu majeur. »*⁶ La promotion de la diversité culturelle, qui est au fondement de l'action communautaire dans ce domaine, est à ce titre essentielle.

I.I.I Origines et mise en place de la notion « Capitale Européenne de la Culture »

La notion de « Capitale Européenne de la Culture » est le fruit d'un lent processus de prise en compte du domaine culturel qui est devenu, au fil des dernières années, « *une composante essentielle des relations internationales de l'Europe* »⁷. Conçue pour « *contribuer au rapprochement des peuples européens* », la Ville européenne de la culture, rebaptisée Capitale Européenne de la Culture en 1999, a été lancée par le Conseil des ministres du 13 juin 1985.

⁶ RELAIS CULTURE EUROPE - *Les financements culturels européens* - Troisième édition - La Documentation Française - Paris - 2001 - p7.

⁷ Association Marseille-Provence 2013 - *Marseille-Provence 2013 - D'Europe et de méditerranée- Dossier de candidature*, Ed. Horizon - Marseille - 2008 - p78.

I.I.I.I Capitale Européenne de la Culture et intégration européenne.

Développé par Mme Mercuri, le projet de « ville européenne de la culture » fut en effet lancé le 13 juin 1985 par une résolution des ministres européens de la culture⁸, et consiste en l'organisation d'une manifestation sur une année durant laquelle une ville établit un programme de manifestations visant à mettre en valeur sa contribution à l'héritage culturel commun, en y associant des personnes et des acteurs culturels d'autres États membres.

Le domaine culturel a par la suite été totalement intégré dans la politique communautaire par l'Article 151 du Traité de Maastricht⁹ en 1992 qui prévoit que l'UE « contribue à l'épanouissement des cultures des États membres, dans le respect de leur diversité nationale et régionale, tout en mettant en évidence l'héritage culturel commun »¹⁰. Néanmoins, le soutien de l'UE ne se limite pas aux seuls programmes spécifiques à la culture. D'autres dispositifs communautaires peuvent contribuer au soutien d'activités culturelles, dans le cadre de programmes liés au développement local et régional, à la jeunesse, à l'éducation et la formation professionnelle ou encore à la coopération avec les pays non-membres de l'UE.

Avec le succès de l'événement « ville européenne de la culture » et le nouveau champ d'action de l'Union européenne dans le domaine de la culture introduit par l'article 151 du Traité de Maastricht, la Décision 1419/1999/CE¹¹ introduit l'Action « Capitale Européenne de la Culture » et rebaptise ainsi l'évènement.

Cette décision a créé une action spécifique qui vise, de manière générale, à « mettre en valeur la richesse, la diversité et les traits caractéristiques communs des cultures européennes et à contribuer à améliorer la connaissance que les citoyens européens ont les uns des autres », par

8 Résolution des ministres responsables des affaires culturelles au sein du Conseil du 18 juin 1985 – JOCE C 153/2 du 22 juin 1985

9 Suite à l'adoption du Traité de Lisbonne, l'Article 151 est devenu l'Article 167.

10 Traité de Lisbonne modifiant le Traité sur l'Union européenne et le Traité instituant la Communauté européenne (2007/C 306/01).

11 Décision No 1419/1999/CE du Parlement européen et du Conseil du 25 mai 1999 instituant une action communautaire en faveur de la manifestation « Capitale européenne de la culture » pour les années 2005 à 2019.

l'intermédiaire des Capitales Européennes de la Culture et la mise en œuvre d'un « *projet culturel de dimension européenne et principalement fondé sur la coopération culturelle* ».

I.I.I.II La procédure de sélection

Pour être désignées Capitale Européenne de la Culture, les villes doivent répondre à des critères précis¹² dans plusieurs domaines:

2. La dimension européenne: les villes candidates doivent présenter le rôle qu'elles ont joué dans la culture européenne et démontrer leur implication actuelle dans la vie artistique et culturelle européenne.
3. La ville et les citoyens : Elles doivent se demander comment attirer non seulement la population locale et nationale, mais également les touristes d'autres pays, afin de bâtir un programme aux effets durables, ayant une incidence sur son développement à long terme.
4. La gouvernance: une structure solide, gérée par des personnes compétentes jouissant d'une certaine indépendance vis-à-vis des pouvoirs politiques tout en bénéficiant de leur soutien.
5. Les finances: la candidature doit présenter un budget fiable, avec un engagement ferme de la part des sources locales, nationales et privées.
6. Le programme: le programme figurant dans le dossier de candidature initial doit fournir une bonne indication de ce que l'on peut attendre d'une année entière de projets culturels, tout en laissant la possibilité d'une évolution et de modifications éventuelles.

¹² Décision N° 1622/2006/CE du Parlement Européen et du Conseil du 24 octobre 2006 instituant une action communautaire en faveur de la manifestation Capitale européenne de la culture pour les années 2007 à 2019

7. La stratégie de communication: les grandes villes aspirant trop souvent à faire souvent les gros titres des actualités internationales. Les villes plus petites tendent à percevoir la communication sous un autre angle et cherchent à tirer parti le plus possible de leur réseau de villes et de régions partenaires.

Nous verrons dans la seconde partie que certains de ces critères amèneront à se poser de vraies questions, notamment au niveau de la gouvernance, quant à l'atteinte d'objectifs de développement poursuivis par les différents acteurs locaux.

Sur le plan de la procédure de sélection des villes, jusqu'en 2005, les Capitales Européennes de la Culture étaient sélectionnées à l'unanimité par les États membres. La Commission européenne accordait alors chaque année une contribution à la Ville sélectionnée.

Depuis 2006, si les pays accueillant l'événement sont toujours responsables de la sélection des villes, la Capitale Européenne de la Culture est désormais désignée chaque année par le Conseil, sur recommandation de la Commission, laquelle tient compte de l'avis du Parlement européen et d'un jury composé de sept hautes personnalités du secteur culturel. (Annexe I p.45) Pour l'année 2013, la France et la Slovaquie sont les pays hôtes. Marseille et Kosice (Annexe II p.46) sont les villes retenues au terme de la sélection. Le titre de Capitale Européenne de la Culture 2013 a en effet été attribué à la ville de Marseille, à l'issue des délibérations autour des candidatures de Bordeaux, Lyon, Marseille et Toulouse sur la base du rapport du jury. Ce jury était composé de 7 experts européens et 5 experts nationaux afin de garantir l'équilibre entre intérêts locaux et nationaux dans la procédure de sélection des villes, tout en préservant la dimension européenne de l'événement. Néanmoins, la sélection est souvent « *perçue comme étant trop motivée par la politique, le sous investissement de certaines villes en termes de planification et de ressources et le fait que l'on ait porté trop d'attention aux questions locales, au détriment de l'attention portée à l'Europe.* »¹³. On peut ainsi nuancer l'équilibre pourtant poursuivi durant la procédure de sélection. Cette décision a ensuite été notifiée à la Commission européenne, au Conseil, au Parlement européen et au Comité des régions en vue d'une désignation officielle par le Conseil, après

¹³ PALMER Robert - *European cities and Capitals of Culture* – Palmer/Rae Associates – August 2004 - p35

avis des autres institutions, en 2009.

Au niveau budgétaire, l'UE accorde généralement une contribution financière de 1,5 million d'euros à chaque Capitale Européenne de la Culture, pour aider à financer la manifestation. Mais l'essentiel du financement de l'année culturelle provient de sources locales, nationales et privées. Pour Marseille Provence 2013, l'État et l'Europe contribuent à hauteur de 15% du budget, la participation espérée des partenaires économiques est aussi prévue à hauteur de 15%. Enfin, les 70% restants du budget seront à la charge des collectivités locales.

I.I.II Objectifs et intégration euroméditerranéenne du projet Marseille-Provence 2013

L'association Marseille Provence 2013 a été créée pour développer le projet de Capitale Européenne de la Culture. La plupart des villes ont choisi une structure autonome et si la nature des membres des instances dirigeantes des Capitales est variable la plupart d'entre elles ont une forte représentation politique. Ce dernier se base sur une coopération, dite euroméditerranéenne, avec des projets entre les différentes rives de la Méditerranée. Il repose sur une démarche collective visant à conjuguer développement économique et développement culturel durable. Il s'inscrit aussi dans le cadre la déclaration de Barcelone de 1995 depuis laquelle « *le champ culturel est pour la première fois inclus dans les domaines de coopération entre l'Union européenne et les partenaires méditerranéens* »¹⁴. Ainsi, l'UE cherche à développer l'instauration de partenariats dans les domaines social, culturel et humain pour rapprocher les peuples et permettre une meilleure compréhension et perception mutuelle.

14 RELAIS CULTURE EUROPE - *Les financements culturels européens* - Troisième édition - La Documentation Française - Paris - 2001 - p264

I.I.II.I Une démarche collective

Bien que le titre de Capitale soit donné à une ville en particulier, le lieu de déroulement du programme culturel est souvent étendu au-delà des frontières de la ville en question pour englober les banlieues et la région alentour, comme dans le cas présent où si Marseille est le principal territoire, d'autres villes sont aussi support de projet. Marseille s'inspire ainsi de l'expérience de Lille qui fut lauréate du titre en 2004, avec 193 villes partenaires, de la région nord, mais aussi de régions et pays voisins. La démarche collective du projet Marseille Provence, qui vise à conjuguer développement économique et développement culturel, s'est traduite par 24 séminaires regroupant près de 200 acteurs de la vie culturelle, intellectuelle, économique et sociale pour faire le bilan des forces et faiblesses du territoire, fixer les objectifs de la candidature, les thèmes du projet et les grandes lignes de la programmation tout en respectant 4 exigences:

1. Faire une manifestation européenne et internationale, c'est-à-dire développer la coopération culturelle, notamment en favorisant les échanges avec les pays du Sud et de l'Orient (pays de culture musulmane; les nouvelles puissances de la mondialisation: Inde, Chine). Marseille et sa métropole doivent aussi aider la création en toutes disciplines et notamment dans les domaines des nouvelles écritures artistiques et des formes populaires.
2. Manifestation pour le développement de la cité, avec la mise en place de grands ensembles culturels tels que le Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (Mucem) dont la livraison est prévue pour fin 2012 (contre 2010 initialement) et la réhabilitation d'établissements existants.
3. Faire une manifestation aux effets durables, notamment en associant le monde économique à la conception et à la mise en œuvre des investissements culturels. Cette exigence permettra à la métropole de continuer à développer son volet culturel grâce au soutien à l'emploi et à la création d'entreprises culturelles. Ainsi, les activités culturelles de loisirs augmenteront la fréquentation touristique du territoire.
4. Une manifestation citoyenne, c'est à dire qui permet une intégration sociale et la démocratisation de la culture. Les acteurs veulent pour cela exploiter les traditions

marseillaises, et impliquer la population dans la préparation de certains ateliers ou par des représentations d'amateurs. Ainsi, la culture se verrait concrètement remplir son rôle fédérateur, d'intégration et de partage.

Aux termes de ces débats, 2 buts ont été fixés:

- Un premier qui est d'« enrichir » le volet culturel du processus de Barcelone en développant à Marseille une « plateforme permanente et pérenne » du dialogue interculturel euro-méditerranéen. Cela constitue l'axe du « partage des midis » par la dimension internationale et euro-méditerranéenne du projet ainsi que les ateliers de la Méditerranée.
- Un second but qui est de développer l'activité artistique et culturelle comme force de renouveau pour cette métropole en associant la qualité de l'espace public, l'irrigation du territoire, la participation citoyenne, l'attractivité de la métropole. Cela constitue l'axe « Cité radieuse » avec la dimension locale du projet culturel et urbain.

I.I.II.II Le développement des projets

Avec un budget global de l'ordre des 100 millions d'euros sur quatre ans pour les projets et 800 millions d'euros d'investissements, le programme de Marseille s'est distingué avec « Les ateliers de l'Euroméditerranée », notamment pour atteindre le premier but. Un projet qui tient compte à la fois de la vocation euroméditerranéenne de Marseille et de la mise en œuvre du processus de Barcelone: dialogue interculturel, aide à la création, mobilité des œuvres et des artistes. Il s'agit de créer de près de 250 ateliers au sein des associations, des entreprises, des laboratoires, des écoles et des institutions culturelles du territoire de Marseille-Provence. À ce titre, on peut citer l'exemple de l'un de ces ateliers qui consiste à la création d'une résidence d'artiste dans une entreprise de démolition. L'artiste accueillie, vidéaste dont les travaux sont centrés sur les déflagrations, trouve un moyen de filmer les explosions de l'intérieur. L'expérience permet à l'entreprise de trouver des éléments de connaissance sur la progression des explosions, mais aussi de

se démarquer de ses concurrents. Ces « ateliers » permettent donc de porter les projets d'artistes dans des établissements privés ou publics. Cela ne pourrait cependant se faire sans la volonté des acteurs d'échanger leurs connaissances et compétences, dans une approche plus intégrée qu'un simple financement.

Le concept des Ateliers de l'Euroméditerranée « englobe tous les aspects du développement, et sera avec l'appui de chacun un véritable moteur de croissance et d'attractivité pour les années à venir, en faveur des citoyens et de leur territoire »¹⁵. Il a pour but de garantir la pérennité, au-delà de 2013, des réalisations engagées dès 2008 et rassemble une majeure partie des acteurs culturels, éducatifs, scientifiques et économiques du territoire et, à travers eux, la population des élèves, des chercheurs, des personnels des entreprises.

Pour le second but, qui est de développer l'activité artistique et culturelle, comme « force de renouveau de la cité »¹⁶, de nouveaux équipements culturels seront construits pour que Marseille ressemble véritablement à une capitale de la Culture. Par exemple, la Cité de la Méditerranée, composée du Mucem, du Centre Régional de la Méditerranée (expositions et congrès), du Silo (salle de spectacle), de nouveaux locaux pour le Fond Régional d'art contemporain et enfin le hangar J1 (dédié aux rencontres, aux manifestations et à la création contemporaine). Ces aménagements, symbole d'une ville port, sont le symbole du renouveau de la ville, mais aussi l'affirmation de son identité historique.

En ce qui concerne les manifestations, si Marseille et sa communauté urbaine ont préparé 78 projets d'expositions, spectacles, commandes artistiques, colloques et ateliers, l'année 2013 verra aussi l'implication des autres partenaires du territoire avec des rendez-vous internationaux de référence, comme le Festival d'art lyrique d'Aix, les Rencontres d'Arles, le Festival de piano de la Roque d'Anthéron et d'autres festivals ayant construit une solide réputation dans leurs disciplines. Le but est aussi d'impliquer la population,

15 Association Marseille-Provence 2013 - *Marseille-Provence 2013 - D'Europe et de méditerranée- Dossier de candidature*, Ed. Horizon - Marseille - 2008 - p445

16 Association Marseille-Provence 2013 - *Marseille-Provence 2013 - D'Europe et de méditerranée- Dossier de candidature*, Ed. Horizon - Marseille - 2008 - p89

avec des événements festifs et de grands rassemblements populaires, notamment par le festival européen des arts dans l'espace public.

Mais la programmation n'est pas définitive et s'enrichira au fil des mois pour aboutir à près de 500 projets, sur les 2500 recueillis. Elle fait l'objet d'une double contrainte, imposer un seuil d'exigence élevé pour être labélisé tout en visant l'adhésion populaire. La publication du pré-programme aura lieu fin 2011 et le programme définitif sera dévoilé à l'automne 2012 par l'association Marseille Provence 2013, qui gère le contenu de l'événement.

Par ailleurs, un événement « Off », alternatif, sera développé par l'association « Marseille 2013 ». En marge de la candidature officielle de la ville, ce groupe de passionnés tente depuis 2004 (avant même la candidature officielle de la ville de Marseille) de rassembler des projets culturels et artistiques. Ce collectif se décrit comme un collectif « *un peu frondeur, un peu rebelle, à l'image de cette ville qui ne fait pas les choses comme les autres* ». Ils ont fait de leur site internet une plate forme d'appels à projets d'initiatives citoyennes et non pas publiques. Cette association est en effet indépendante de l'association « Marseille Provence 2013 ». D'après les fondateurs de l'association, « *La Capitale Européenne de la Culture devrait permettre de faire émerger de nouveaux projets et de nouveaux artistes. Malheureusement, ceux-ci risquent de passer à la trappe dans la programmation officielle. Faire un Off, c'est leur permettre d'avoir l'occasion d'exister en 2013.* »¹⁷ L'association dénonce ainsi les conditions d'organisation de la manifestation qui proposerait des projets artistiques issus de structures déjà connues, et ne soutiendrait pas assez les associations marseillaises. Le 9 mars dernier, des intellectuels s'étaient d'ailleurs enchaînés symboliquement place de la Bastille à Paris pour protester contre l'institutionnalisation depuis Paris. Cela « *visait à démontrer que la culture est enchaînée à Marseille dans le cadre de l'organisation de Marseille-Provence 2013 (...) On se bat pour que Marseille 2013 soit une réussite, mais une réussite avec les Marseillais.* »¹⁸ Pour le financement de l'événement Off 2013, l'association s'est tournée vers internet. Afin de financer les projets, il s'appuiera sur le site de financement participatif kisskissbankbank.com, où des internautes pourront

¹⁷ <http://www.marseille2013.com/a-propos/lappel-du-vallon-des-auffes/>

¹⁸ AFP - **Marseille 2013 : des intellectuels s'enchaînent devant la Bastille à Paris** - 9 Mars 2011

soutenir des projets artistiques, comme d'autres produisent des disques. Un système similaire avait d'ailleurs été expérimenté par le projet Lillois en 2004 et avait permis de placer un plus grand nombre de projets. Cette initiative a cependant fait grincer des dents au niveau des institutionnels Marseillais, partisans d'un guichet unique pour la labellisation « Capitale Européenne de la Culture ».

Si la Capitale Européenne de la Culture est le fruit d'un lent processus de la prise en compte de la culture au niveau européen, elle constitue une opportunité pour Marseille et ses partenaires de Marseille Provence 2013 en terme d'image et développement territorial durable. Le choix de la métropole marseillaise est cependant aussi important pour Marseille que pour l'Europe, dans le cadre de la construction de partenariats entre Europe et Méditerranée.

I.II La métropole marseillaise, un territoire stratégique pour l'Europe

La métropole marseillaise se trouve dans l'interface méditerranéen. Les échanges avec les autres pays ont contribué à son développement, et les relations se sont enracinées. Le territoire marseillais est maintenant en reconversion, il souhaite se développer autrement que par l'industrie, et le facteur culturel est un de ses leviers. Cependant, il reste en contact avec les autres pays, ce qui lui permet de diversifier ses échanges et de consolider ses relations.

I.II.I Des relations développées par les partenariats

La Méditerranée est un espace qui concentre une diversité de cultures, d'économies, et de modes de développements. Elle représente un potentiel de développement pour les continents qui la bordent, et l'on entend d'ailleurs souvent dire qu'*« une partie de l'avenir de l'Europe se joue en Méditerranée »*¹⁹. En effet, les échanges favorisés dans cette interface contribuent au développement des territoires.

¹⁹ www.marseille-provence.fr

Depuis 1995, l'Union européenne a fait de ses relations avec la Méditerranée une priorité, en engageant, dans le cadre du processus de Barcelone, une politique d'association et d'ouverture commerciale en direction de ses voisins du Sud. Cette politique, pour diverses raisons, n'a pas donné les résultats souhaités. C'est la raison pour laquelle, en 2008, a été lancé le projet d'Union pour la Méditerranée, avec pour objectif de créer un partenariat équilibré, entre les rives Nord et Sud, reposant sur des projets économiques concrets. Cependant, l'Union pour la Méditerranée s'est heurtée au blocage du processus de paix au Proche-Orient et aujourd'hui aux bouleversements cristallisés par les récentes révolutions arabes. Sur les rives de la méditerranée des enjeux de guerre et de paix, de richesse et de pauvreté, de pouvoir et de liberté s'opposent et exigent de très longs, lents et coûteux efforts.

Les villes méditerranéennes peuvent collaborer autrement que par des accords économiques. En effet, la richesse culturelle peut devenir une opportunité en tant que facteur de développement. L'action culturelle est à ce titre un élément fondamental. En effet, même si elle ne peut rien résoudre seule, l'action culturelle peut être développée dans le but d'instaurer ou de restaurer la confiance, ce qui est fondamental dans les relations. La dimension culturelle du développement a longtemps été sous-estimée. Elle devient essentielle alors que les extrémismes identitaires s'accroissent. C'est d'ailleurs un des thèmes qu'ont choisis Marseille et sa métropole pour son programme de l'année 2013. En effet, parallèlement à la dimension locale, le projet culturel cherche à intégrer la dimension internationale et euro-méditerranéenne dans de nombreux programmes.

La candidature de Marseille en tant que capitale Européenne de la Culture a été déposée en 2007. Le jury s'est finalement prononcé en faveur de Marseille et de sa métropole, qu'il considère comme étant un « *laboratoire du dialogue des cultures en Méditerranée* ²⁰ ». Le projet permet à Marseille et sa métropole de développer des partenariats avec des villes d'Europe et de Méditerranée (Annexe III p.47). Les réseaux sont développés à cette occasion, et c'est aux acteurs d'instaurer des projets, de superviser

20 BERTONCELLO Brigitte, DUBOIS Jérôme - *Marseille Euroméditerranée: Accélérateur de métropole* - Éditions Parenthèses - 2010 - p 189

leur bon déroulement et de faire en sorte qu'ils durent sur le long terme.

Du fait que la ville de Kosice (Slovaquie) a été désignée capitale Européenne de la Culture la même année que Marseille, il est prévu que les deux villes échangent leurs acteurs et leurs œuvres culturelles. Chacune fait des projets à partir de thèmes qu'elles ont choisis, et va les présenter directement sur place chez l'autre.

Les thèmes choisis par Marseille sont liés à l'immigration, au dialogue interculturel, à l'art dans l'espace public. Ces échanges sont intéressants du fait qu'ils permettent à chacune des villes d'apporter sa culture dans l'autre pays. Par exemple, il y a parmi les propositions celle que Marseille réserve une partie de son littoral aux artistes slovaques de 2010 à 2013 pour qu'ils puissent créer une œuvre et présenter leur vision qu'ils ont de la mer. Leur mise en place devra être faite avec pédagogie et être compréhensible par tous, qu'il s'agisse d'un public jeune ou populaire, en les impliquant aux spectacles, et en allant directement s'implanter auprès d'eux (écoles, quartiers...). Des échanges de jeunes sont effectués dans le programme européen « jeunesse en action ». Cependant, nous n'évoquons ici que les idées de projets, le programme officiel ne sera révélé qu'en 2012.

D'autres partenariats spécifiques sont engagés avec plusieurs métropoles européennes, dont celle de Liverpool (Grande-Bretagne). Elle est l'ex-capitale Européenne de la Culture 2008, et elle est engagée dans le programme « Cities on the Edge ». Dans le cadre de ce partenariat, Marseille Provence a décidé de soutenir certaines de leurs démarches et plus particulièrement les projets les plus proches des thèmes de l'intégration, la prise en considération de publics oubliés, l'affirmation de la notion de citoyenneté européenne ou la participation active des jeunes et des couches populaires. Ainsi, Marseille peut profiter de l'expérience de cette ancienne capitale Européenne de la Culture, tout en l'aidant dans son programme culturel.

Enfin, d'autres partenariats sont développés avec les villes et les acteurs des rives de la Méditerranée. Nous pouvons citer l'exemple de Tunis qui est une grande ville culturelle avec ses organisations. « *Les relations euroméditerranéennes dépassent le politique* »²¹,

²¹ Entretien avec LANGEVIN Philippe, enseignant chercheur à l'université de la Méditerranée.

elles sont conformes à la culture méditerranéenne. Cet espace n'est pas qu'une économie, les relations y sont importantes. Les discours en méditerranée sont réengagés du fait de sa situation stratégique et de l'évènement Marseille 2013. « *L'actuel bouillonnement culturel de Marseille, largement reconnu, n'est que le résultat et le prolongement d'une histoire et d'une position géostratégique portuaire sans égale en France, au cœur de l'Euroméditerranée* »²². Cependant, le niveau politique bloque parfois. Les régimes en méditerranée sont différents, il n'y pas que la démocratie, mais aussi les autorités religieuses. La culture est un élément de relation, de consolidation, et fût à la base un élément de la construction euroméditerranéenne.

Marseille Provence 2013 assure un « *partenariat assez varié qui s'appuie sur des relations qui existent déjà* »²³ et qui lui permettra d'optimiser ses projets culturels. Mais il faut souligner tout de même que « *toutes les Capitales précédentes ont rapporté qu'elles avaient rencontré des difficultés dans la planification et la mise en œuvre de la dimension européenne de leurs programmes* »²⁴ du fait du manque de ressources financières, mais aussi du manque d'expérience pour diriger des projets à l'échelle européenne. Il y a aussi un manque de viabilité des projets au-delà de l'année culturelle. Certes, Marseille en a conscience, et s'est rapprochée de Liverpool et de Lille afin que ces villes lui fassent part de leur expérience, mais il faudra voir si ce sera suffisant. Les dirigeants des projets précédents ont souvent évoqué leurs regrets que les savoir-faire et les expériences ne soient pas transmis de ville en ville. Cet aspect de longévité des projets est souvent négligé par les capitales à cause du manque de temps face à d'autres priorités. En plus des partenariats, il est nécessaire que des budgets soient maintenus pour pouvoir poursuivre les travaux à l'échelle européenne et internationale.

²² ECHINARD Pierre - *La culture dans tous ses états* - Revue culturelle de la ville de Marseille - p1 - n° 218, sept 2007

²³ Entretien avec BRUNET Charlotte, responsable du service de la direction des projets de l'association Marseille Provence 2013.

²⁴ PALMER Robert - *European cities and Capitals of Culture* - Palmer/Rae Associates - August 2004 - p30

I.II.II La métropole marseillaise prend conscience des bénéfices du facteur culturel

Dès le début de la candidature, Jean-Claude Gaudin, maire de Marseille, a souhaité intégrer au projet les villes voisines, afin de conserver la cohérence et la complémentarité qui s'est créée sur le territoire.

La métropole de Marseille Provence est un territoire dit « stratégique », car il est à l'interface méditerranéenne, une région « *d'échanges, de rencontres, mais aussi de fractures entre trois continents* »²⁵. Elle rassemble à elle seule les différentes cultures méditerranéennes, et elle a su tirer parti de ses avantages pour se développer. Elle représente aujourd'hui une association de « *130 communes (soit 2 253 000 habitants) sur un territoire de 4 600km². Elle possède 2 grands pôles industriels, 1 projet mondial: ITER, des parcs naturels nationaux et régionaux, 2 aéroports internationaux, 3 gares TGV, 2 ports de commerce et voyageurs* »²⁶.

Dans le contexte de concurrence urbaine, l'image des villes tient une place importante dans la mise en place des politiques publiques. Afin d'assurer au mieux son titre de capitale Européenne de la Culture, la ville « *s'est engagée depuis plusieurs années dans un très gros effort de régénération urbaine, de développement économique* »²⁷ selon Bernard LATARJET. Les rénovations urbaines sont importantes, mais la culture peut aussi en être un ingrédient primordial. C'est pourquoi la dimension territoriale est au cœur du projet culturel et de sa programmation. Marseille-Provence doit inventer des formes mettant en scène l'ensemble du territoire, pour évoquer son patrimoine, mais au plus près des habitants afin que ces derniers soient intégrés au projet.

Les acteurs du projet sont fédérés par l'association de Marseille-Provence 2013, notamment autour de projets culturels qui leur permettent de proposer une richesse de manifestations. Il y a d'une part des rendez-vous internationaux, comme le Festival d'art

²⁵ www.marseille-provence.fr

²⁶ www.marseille-provence2013.fr

²⁷ « Marseille Capitale européenne de la culture 2013 », Le Figaro, 16 septembre 2008

lyrique d'Aix, les Rencontres d'Arles, le Festival de piano de la Roque d'Anthéron, et les dizaines de festivals qui ont construit une solide réputation dans leurs disciplines.

Au-delà des manifestations de référence, il y a d'autre part des initiatives moins connues, souvent d'origine associative, qui développent un travail de création et diffusion culturelle. Elles animent toute l'année le territoire, proposant aux publics des manifestations dans toutes les disciplines culturelles et l'accès des amateurs aux pratiques artistiques.

Le rassemblement des collectivités autour de la Capitale Européenne de la Culture 2013 est un avantage incontestable pour ce qui concerne l'instauration du programme. La métropole veut se détacher d'une « étiquette » souvent péjorative. Elle est en difficulté et cherche à se redresser et « mise sur l'économie de la connaissance et de la création pour se développer »²⁸. Elle a su harmoniser la culture savante avec la culture populaire et élargir son public. Pour cela, il semblerait logique que la direction des évènements (l'association Marseille Provence 2013) veille à ce que les acteurs permanents (collectivités, entreprises, associations) participent au projet. Il est important que ceux qui sont implantés dans les villes et qui contribuent au développement de la culture, aux animations et à la vie de la communauté soient intégrés aux projets. D'une part, car ce sont des acteurs de terrain et que leur expérience fait que leur avis et leur participation semblent indispensables, et d'autre part, car ces mêmes acteurs risquent de manifester leur mécontentement à l'encontre du projet de capitale Européenne de la Culture. Le risque serait que les dirigeants, sous prétexte d'un coup politique, montent des projets superficiels avec des acteurs temporaires au détriment de ceux qui sont réellement établis dans ce domaine. Cela s'est constaté pour de précédentes Capitales Européennes de la Culture et malheureusement encore actuellement par les associations.

²⁸ Association Marseille-Provence 2013 - *Marseille-Provence 2013 - D'Europe et de méditerranée- Dossier de candidature*, Ed. Horizon – Marseille – 2008 – p28

II. La gouvernance, un enjeu de développement pour la métropole marseillaise dans le projet de Capitale Européenne de la Culture

Le terme « gouvernance » a été adapté dans les années 1970 pour parler d'un nouveau problème qui est celui de l'« *intergouvernabilité* »²⁹ et décrire un nouveau mode de coordination dans un environnement de plus en plus complexe. En effet, les acteurs qui coopèrent sont de plus en plus de natures différentes (public, privé, associatif), dans des secteurs variés et à des niveaux territoriaux distincts (local, régional, national, européen). L'implication des acteurs dépend cependant du contexte local et de la prise en compte d'un des intérêts et des stratégies propres aux différents acteurs avec qui ils sont en interaction, ce qui se traduit par une pratique croissante de la négociation.

II.I Gouvernance et stratégie, la mise en œuvre du projet

Pour Marseille Provence 2013, l'objectif est de développer une stratégie permettant de transformer durablement le territoire. Cela passe par l'inscription du projet dans une stratégie globale et durable du territoire (projets structurants), mais surtout par une gouvernance établie qui joue un rôle important dans la mise en œuvre de projet de territoire. A ce titre, le label de Capitale européenne est un levier permettant de transformer le territoire, son économie, ses infrastructures, mais aussi les relations d'acteurs locaux, qui d'après Philippe Langevin « *ne se parle pas ou peu* ».

²⁹ COBOLA, MAGAN - *La culture, facteur de développement local* - Décembre 2010

II.I.I Organisation et gouvernance du projet Marseille Provence 2013

Les partenaires locaux doivent s'investir de tout leur poids dans les événements. Ainsi, « *le renforcement mutuel des stratégies d'acteurs passe par des relations spécifiques qui relient ces acteurs entre eux* ». ³⁰ Cet apprentissage du « travailler ensemble » (peu habituel à Marseille, contrairement à Lille en 2004) sera un élément fondamental, non seulement pour l'organisation de l'année Capitale, mais aussi pour la construction d'un espace métropolitain durable. La question de la « gouvernance » a été centrale pour les villes élues Capitales de la Culture. La plupart des villes ont choisi de créer une structure autonome pour diriger l'opération, sous forme « *d'organisation à but non lucratif, d'association ou de fondation, certaines ont cependant géré l'événement au sein de la municipalité* » ³¹.

Dans le cas de la mise en œuvre du projet de Marseille Provence Capitale Européenne de la Culture, le choix de structure opérationnelle s'est porté vers la forme associative, Marseille-Provence 2013 est une structure dotée de la personnalité juridique et d'autonomie de gestion et d'action sous la forme d'association « loi 1901 ». En effet, la forme associative permet une indépendance juridique, une souplesse de constitution et la possibilité de bénéficier de subventions publiques. Par ailleurs, l'association regroupe les élus des collectivités du territoire concerné, des représentants de la vie économique, culturelle, éducative, associative et scientifique ce qui permet une vision d'ensemble des opportunités.

Les fonctions et rôles de chacun des membres sont définis pour permettre une meilleure gouvernance :

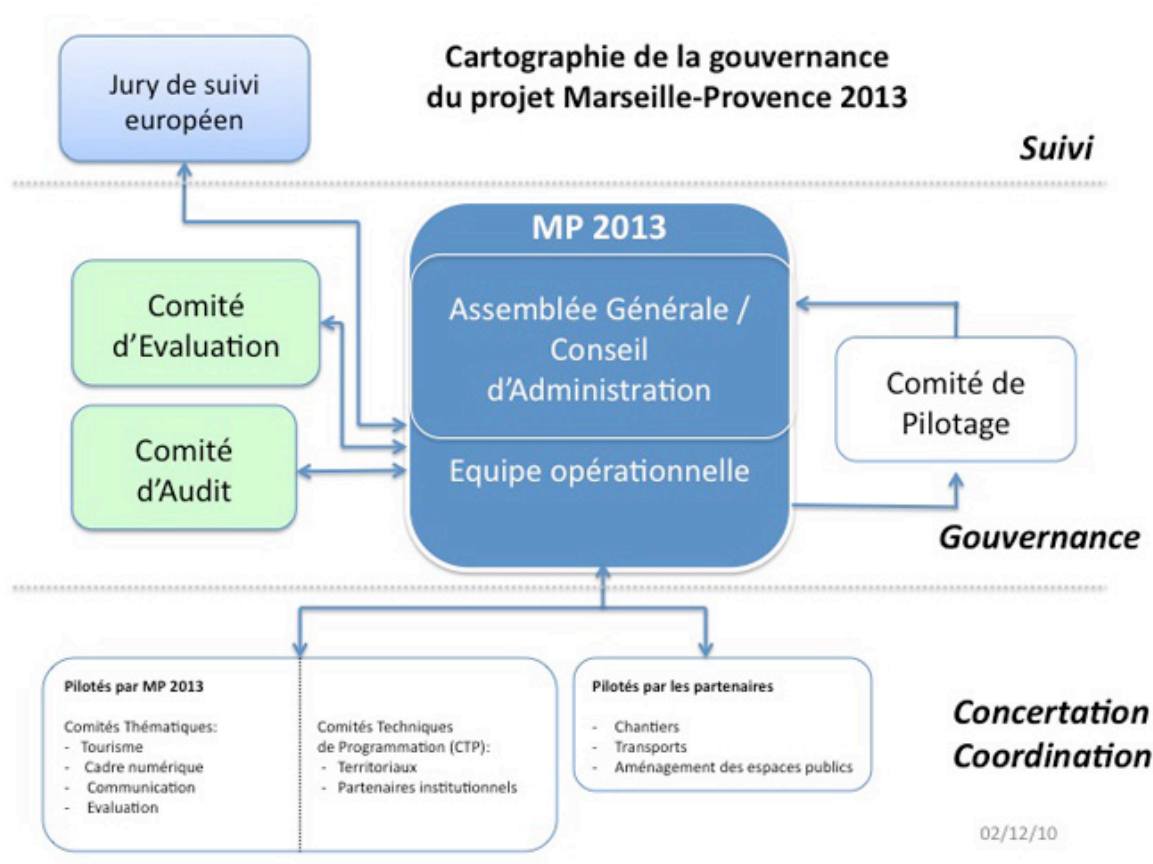
- d'une équipe opérationnelle qui conçoit et met en œuvre le projet,
- d'un comité de pilotage qui expertise le projet et émet des avis,
- du conseil d'administration qui décide en engage les moyens pour mettre en œuvre le projet, regroupe les principaux financeurs et partenaires du projet, dont les

³⁰ BRUNET.B, *Le développement local*, 2006

³¹ PALMER Robert - *European cities and Capitals of Culture* – Palmer/Rae Associates – August 2004 – p26

fondateurs (Ville de Marseille, Marseille Provence Métropole, la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence) et les fondateurs associés (l'État, les collectivités territoriales concernées, l'EPA Euroméditerranée, le grand port maritime, l'aéroport et les universités),

- d'un comité d'évaluation et de contrôle qui fait un audit sur l'impact économique, l'image et la gestion de l'événement.



II.I.II La rencontre de nombreux obstacles.

La multiplication des membres et des sensibilités, si elle a le mérite d'élargir la vision de l'organisation et l'envergure du projet, tend aussi à rendre plus difficiles les relations et l'obtention de consensus. Presque toutes les Capitales ont rapporté la présence de problèmes au sein des structures dirigeantes et Marseille Provence 2013 n'échappe pas au phénomène. Les causes les plus répandues sont les enjeux politiques, les difficultés relationnelles entre les membres du Conseil d'administration et l'équipe de management opérationnel, l'absence de représentation des intérêts culturels et la taille de la structure dirigeante. C'est cette première cause, d'enjeux politiques, qui marque le projet de Marseille. En effet, il existe « *un contexte politique régional municipal, local, qui est très compliqué et on ne peut pas faire comme si tout se passait comme dans le meilleur des mondes* »³². Par ailleurs, certains malaises sont ressentis par les personnes travaillant autour du projet, que ce soit par les récupérations politiques ou les retards de chantiers.

Tout d'abord, l'adhésion laborieuse d'Aix-en-Provence à Marseille-Provence 2013 au début 2011. En effet, la maire de la ville avait exprimé ses réticences en décembre 2010. « *Nous sommes d'accord pour rentrer dans Marseille-Provence 2013, mais nous ne sommes pas d'accord pour servir de marchepied à qui que ce soit* ». Le désaccord reposait sur la localisation du siège des universités d'Aix-Marseille, récemment fusionnées, que la ville a finalement obtenu. Il aurait été difficile d'imaginer se passer de la ville dont la renommée culturelle avait pesé lourd dans le dossier de candidature du projet avec les expositions à succès du Musée Granet, du Pavillon Noir, ou encore de son très réputé festival d'art lyrique. Aix-en-Provence s'engage finalement et entend bien défendre des projets aixois quand Marseille milite pour un budget commun au service d'un projet collectif. Cette situation reflète une rivalité ancestrale qui se joue entre les deux villes.

Par ailleurs, Toulon s'est retirée du projet. L'agglomération évoque un contexte économique différent et ne souhaite pas poursuivre le financement de Marseille-Provence au-delà du premier million d'euros déjà versé. Mais elle demande, au titre de ce premier versement, que l'association en charge du projet fasse « *figurer la programmation des*

³² Marc Voinchet - *Les Matins de France Culture* – Emission du 24 Février 2011.

*équipements culturels de Toulon Provence Méditerranée dans sa programmation officielle et de la considérer non plus comme un territoire intégré, mais associé à cette opération »³³. Le positionnement de Toulon semble définitif, ce que regrette le président de l'association Marseille Provence 2013 (ainsi que de la chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence) Jacques Pfister qui considère « *inacceptable leur proposition* » et craint aussi un déficit dans le budget du projet.*

Enfin, la démission d'une figure fédératrice, en la personne de Bernard Latarjet jusqu'alors directeur de l'association Marseille Provence 2013 dans le cadre d'un « renforcement de la direction générale », suscite de vives réactions et une certaine inquiétude dans le monde institutionnel et associatif. Il reste cependant conseiller du président de l'association, Jacques Pfister (par ailleurs président de la Chambre de commerce). C'est Jean-François Chougnat, ancien collaborateur de Bernard Latarjet (les deux hommes ont travaillé ensemble durant six ans à La Villette), qui a été désigné le 18 avril 2011 par les différents partenaires pour prendre la direction de l'association Marseille-Provence 2013. Ce changement de rôle a quelque peu échaudé les acteurs locaux, qui du conseil général à la mairie d'Aix-en-Provence. Les partenaires ne veulent pas être seulement des financeurs, mais être associés aux décisions. Ils veulent aussi chacun renforcer l'identité de leurs territoires pour se différencier de Marseille, ce qui rend plus difficile la mise en œuvre d'un projet global sur le territoire métropolitain.

Par ailleurs, avec le développement d'un festival « Off », mené par l'association « Marseille 2013 », resurgissent les conditions d'organisation de Marseille Provence 2013 accaparée par les stratégies politiques (élus locaux) et les ambitions économiques (illustrée par la présidence de l'association par le président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence), ainsi que par des projets qui, selon eux, proviennent pour la plupart de structures déjà reconnues. « *Nos relations sont cordiales, on n'est ni ennemi ni ami, on est là, on se regarde. Marseille Provence, on ne sait pas trop où ça va. C'est un gros paquebot qui, pour ses raisons, met beaucoup de temps à prendre des décisions, il y a aussi des enjeux politiques qui se mélangent dans tout ça. On retrouve les schémas classiques de financement et de subvention, donc on essaie de changer la donne en venant travailler de manière plus*

³³ France Culture - *Marseille-Provence 2013 ou le difficile jeu du collectif* - 23.02.2011 : <http://www.franceculture.com/2011-02-23-marseille-provence-2013-ou-le-difficile-jeu-du-collectif.html>

horizontale »³⁴. Le foisonnement de projets en marge de l'institution officielle est révélateur de la réappropriation par les associations et artistes locaux de l'évènement de 2013 qui, en dehors du label de Capitale Européenne de la Culture, permet l'expression de la diversité et de l'indépendance des acteurs culturels du territoire.

Si comme nous l'avons vu la gouvernance du projet, par la forme associative et sa structuration en groupes spécifiques permet aux projets d'être gérés par des professionnels de la culture, on observe que l'indépendance est tributaire du financement des partenaires, essentiellement institutionnels, qui entendent bien s'impliquer dans l'organisation et constater la bonne utilisation de leurs apports financiers. Au-delà des problèmes de gouvernance dans la mise en œuvre du projet, on constate que la ville de Marseille a connu une longue période de crise avant de se redresser à la fin des années 90. Depuis, elle ne cesse de progresser, même si elle ne fait pas encore partie du classement des vingt métropoles européennes. Nous avons vu dans la première partie que la métropole marseillaise possède des potentiels sur lesquels elle peut s'appuyer pour se développer. Mais ces derniers ne peuvent être exploités que s'ils sont mis en valeur. C'est là qu'intervient le rôle de la gouvernance. Son rôle est primordial pour rendre son territoire plus compétitif, valoriser ses atouts, combler les retards et corriger ses handicaps.

II.II Un territoire relationnel en perspective pour le développement local

La candidature peut permettre aux futures Capitales Européennes de la Culture de prendre en compte certains handicaps ou retards à condition de porter un regard sur l'ensemble de la ville et de ne rien négliger. La culture sert donc dans ces cas-là de facteurs de développement. L'association Marseille Provence a été créée en janvier 2007 afin d'avoir un coordinateur indépendant au sein de la métropole. Elle a tenu compte du bilan effectué par la ville de Marseille lors de sa candidature sur ses handicaps, faiblesses et atouts pour la mise en place et la coordination des projets avec les différents acteurs des

³⁴ F.Dacheux - *En 2013, Marseille aura son off*- 13/03/2011.

<http://www.maritima.info/actualites/culture/marseille/626/en-2013-marseille-aura-son-off.html>

collectivités de la métropole. Pour rédiger cette partie, les idées et les propos sont tirés de deux entretiens choisis parmi ceux effectués. Les deux personnalités interrogées tiennent un discours différent selon leur attenance. Cela nous a permis de pouvoir nuancer chaque idée, et de pouvoir leur porter un regard critique si nécessaire.

II.II.I Les handicaps et faiblesses de la métropole marseillaise

Il n'y a pas de gouvernance « type » pour un territoire. Chaque entité est différente, et les choses évoluent au fil du temps, rien n'est figé. Mais elle peut cependant s'inspirer d'autres expériences pour les adapter à son propre contexte. Ici, la métropole marseillaise n'a pas l'habitude de conduire de grands projets comme celui-ci d'une ambition internationale. Et malgré les efforts de gouvernance, certains clivages ancrés persistent entre collectivités et freinent leur coopération pour les projets, « elles ne veulent pas de ce territoire relationnel. Ces disparités sont autant d'ordre financier que de rivalités traditionnelles.

Au niveau économique, « parmi les villes françaises candidates, la métropole marseillaise est celle qui en avait le plus besoin » nous a confiés, Mme Brunet, responsable du service de la direction des projets de l'association « Marseille-Provence 2013 ». En effet, la ville de Marseille avait, en 2007 pour sa candidature, un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale (13% au lieu de 8% d'après l'INSEE), ainsi qu'un potentiel fiscal plus faible que celui des communes de mêmes importances.

Le bilan relève aussi un retard urbain. En effet, malgré la création en 1995 de l'Établissement public d'aménagement euroméditerranéen qui a effectué des travaux de rénovation urbaine, il y a toujours un besoin de construction de logements. De plus, certains services méritent d'être améliorés tels que ceux de la propreté urbaine, du port de Marseille, de développement des emplois (notamment « *dans les quartiers les plus défavorisés : le chômage des jeunes de 18 à 25 ans en 2007 était de 40%* »)³⁵, de transports collectifs ainsi que les animations nocturnes.

³⁵ Association Marseille-Provence 2013 - *Marseille-Provence 2013 - D'Europe et de méditerranée- Dossier de candidature*, Ed. Horizon – Marseille – 2008 – p285.

Il existe un paradoxe de la métropole face à l'Europe. D'une part, les Marseillais ne se sentent pas citoyens européens. Lors de la dernière consultation électorale sur la constitution, ils ont voté plus négativement que les Français. Et d'autre part, la région Provence Alpes Côte d'Azur héberge un grand nombre d'instances européennes et mobilise les fonds européens pour contribuer à leur développement. Ainsi, la métropole est un territoire fortement concerné par les politiques communautaires, mais ses habitants ne se sentent pas être d'Europe.

En ce qui concerne la culture, l'irrigation est assurée avec le nombre d'acteurs qui sont sur le territoire. Certaines collectivités ont une renommée internationale, d'autres sont plutôt connues par des activités de proximités avec les associations et les activités de quartiers. Mais les acteurs se retrouvent ainsi dispersés et agissent chacun dans leurs communes, sans effectuer d'échanges d'idées, d'initiatives, de projets mis en commun... ce qui freine leur rayonnement international. C'est pourquoi l'association a décidé de rassembler les acteurs en son sein afin de pouvoir travailler de manière collective autour des projets de la future capitale Européenne de la Culture, et continuer après 2013. Marseille ne pouvait pas agir seule en tant que capitale Européenne de la Culture, car elle n'est pas assez riche d'évènements artistiques annuels reconnus à l'international. Pour Philippe Langevin, Marseille 2013 « *oblige les collectivités à travailler ensemble et à développer des projets métropolitains* » qui avaient été évoqués. Cependant, le handicap du dialogue et du travail en commun doit être dépassé. La métropole commence à s'unifier autour de la culture, mais le processus risque d'être long.

II.II.II Une compétitivité à développer

I.II.II.I Les atouts de la métropole

Trois raisons principales ont contribué à la compétitivité du territoire de Marseille lors de sa candidature au titre de capitale Européenne de la Culture.

- La première est la qualité du dossier remis à l'Europe. Le côté artistique de la culture populaire de Marseille a été mis en valeur. Elle a su se démarquer incontestablement des autres villes candidates.

- La seconde est la création de l'association « Marseille-Provence 2013 ». En effet, lors de sa candidature, Marseille a fait un bilan des forces et des faiblesses de son territoire. Aux vues de ses retards et de son manque de renommée pour ses événements notamment à l'échelle internationale, l'association a décidé de collaborer avec les collectivités environnantes, qui elles, avaient des atouts complémentaires. L'association a donc indiqué dans son dossier que son existence permet de travailler avec l'ensemble des acteurs du territoire, et ce indépendamment des bords politiques de chacun. Les initiatives collectives ont été valorisées. Cependant, dans le chapitre de la gouvernance, nous pouvons constater qu'en réalité il est parfois difficile de les faire collaborer.
- L'engagement du monde économique de la métropole dans ce projet s'est fait ouvertement. Le président de l'association « Marseille-Provence 2013 » n'est autre que le président de la chambre de commerce. La métropole marseillaise ne s'est en aucun cas cachée sur le fait qu'elle espère que ce titre contribuera lui aussi à son redressement et à l'évolution de son image. Cependant, il faut souligner les partisans de la culture craignent que les retombées économiques ainsi que les moyens financiers engagés soient dans de la chambre de commerce. Autrement dit, comme le rappelle Philippe Langevin, « la culture s'oppose à l'économie de la culture ». Le projet de la capitale Européenne de la Culture ne doit pas avoir uniquement des intérêts économiques, mais plutôt permettre aux artistes du territoire de présenter leur spectacle. La culture doit rester au centre du projet.

La métropole marseillaise dispose d'autres potentiels vus précédemment. Il y a sa situation stratégique qui fait qu'elle contribue à l'équilibre et au développement de l'Europe méridionale. Elle est ouverte, car elle dispose aussi de nombreuses infrastructures et voies de communication. La métropole bénéficie d'un patrimoine historique qui lui procure des paysages exceptionnels, et qui favorise l'attractivité touristique.

Au niveau culturel, depuis plus de 20 siècles, Marseille connaît des flux migratoires importants. Elle abrite une trentaine d'origines ethniques différentes. Elle est donc l'exemple d'une ville dans laquelle cohabitent de multiples cultures alors que les problèmes liés à l'immigration sont de plus en plus au centre des préoccupations. Le

territoire métropolitain dispose de la culture élitiste d'Aix en Provence, mais aussi du festival d'art de rue de Marseille... Elle est couverte sur son ensemble par une grande diversité d'activités culturelles, que ce soit de forme savante ou populaire. « *C'est la culture de l'esprit, de la science, de l'art de vivre, de cohabiter, de communiquer, d'échanger avec l'autre* »³⁶. Elle a su le faire de manière innovante en intégrant les publics en se rendant auprès d'eux (dans les établissements scolaires ou dans les quartiers).

L'association « Marseille-Provence 2013 » a permis de relancer les travaux de construction et de rénovation entrepris par l'Établissement Public Euroméditerranée. Et pour l'économie du territoire, le schéma de cohérence territoriale de la métropole s'est engagé dans une stratégie de développement fondé sur l'économie de la connaissance.

Tous ces avantages qui contribuent à la compétitivité du territoire et qui lui ont permis d'avoir le titre de Capitale Européenne de la Culture 2013 ouvrent des opportunités à condition que la gouvernance mise en place soit adaptée aux attentes des différents publics et tienne compte de l'ensemble des territoires de la métropole.

I.II.II Les opportunités du territoire à travers ce label

Ces opportunités sont d'abord d'ordre culturel. En effet, la métropole marseillaise s'est déjà distinguée lors de sa candidature avec sa culture populaire, mais elle ne dispose pas d'un budget suffisant pour l'exploiter correctement et la faire connaître à un public plus large. Le titre de capitale Européenne de la Culture permettra donc aux acteurs de disposer des financements des mécènes sur l'année 2013 pour développer leur art. Les opportunités ne sont pas que d'ordre financier, mais aussi médiatique. La métropole marseillaise et ses acteurs culturels auront l'occasion de se faire une renommée à une échelle plus grande que locale. De plus, le titre de capitale Européenne de la Culture devrait faire augmenter la fréquentation touristique. C'est une opportunité à ne pas laisser passer. En effet, les touristes viennent de plus loin, l'intérêt est donc de leur donner l'envie de revenir ou de tenir des propos positifs sur la métropole marseillaise, que ce soit sur sa

³⁶ ECHINARD Pierre - *La culture dans tous ses états* - Revue culturelle de la ville de Marseille - p1 - n° 218, sept 2007

culture, les habitants ou les paysages des collectivités. De plus, l'augmentation de la fréquentation permet d'augmenter le nombre d'emplois, dans le secteur du tourisme, ou par un effet de déversement, sur les secteurs voisins. Les dépenses faites par les publics devraient donc être plus élevées. Une étude faite en 2008 sur le territoire de Marseille-Provence montrait que « *ce sont 2.9 milliards d'euros qui ont été dépensés par les touristes sur l'ensemble du territoire Marseille Provence* »³⁷. Cette estimation a été faite avec une moyenne de dépense journalière, de la durée des séjours et les origines de fréquentation les plus fréquentes. Les collectivités espèrent donc que les fréquentations vont augmenter, comme ce fut le cas pour les capitales européennes précédentes. Ensuite, les opportunités sont aussi du domaine de l'urbain. La métropole marseillaise va pouvoir bénéficier des constructions et des infrastructures qui permettront le bon déroulement des projets, mais qui seront aussi bénéfiques sur le long terme. Enfin, en ce qui concerne le social, la métropole a déjà prévu d'intégrer ses habitants à la manifestation. Le but étant que les individus se sentent impliqués aux projets et que la culture tisse des liens entre eux. Plus généralement, la métropole pourrait se voir relancée économiquement, ce qui satisferait pleinement les acteurs économiques, mais ils ne devront pas négliger la culture en elle-même sous peine de se voir contester par les partisans de la culture.

³⁷ Comité départemental du tourisme – *Marseille-Provence 2013, étude prospective* – Janvier 2010

CONCLUSION

Ainsi, la mise en place des Capitales Européennes de la Culture s'inscrit dans le cadre d'un lent processus de prise en compte du facteur culturel dans la construction européenne, pour renforcer le sentiment d'appartenance européenne tout en préservant les diversités. Ainsi, cette action incitative laisse la charge aux états de proposer une ville candidate après sélection et de soumettre ce résultat aux instances européennes. Pour l'année 2013 où la France et la Slovaquie reçoivent la manifestation, ce sont Marseille et Kosice qui ont été retenues.

L'obtention du label permet alors de donner un coup d'accélérateur aux projets des territoires, mais donne surtout une visibilité internationale avec des retombées financières justifiant alors les investissements consentis. À l'heure d'une compétition entre les grandes métropoles européennes, c'est aussi un outil important de développement territorial c'est-à-dire un processus qui consiste à valoriser les ressources d'un territoire avec la collaboration des différents acteurs qui l'occupent.

Dans le cadre du projet Marseille Provence 2013, il est important de souligner que les intentions sont pour le moins novatrices, le label n'ayant pas alors été obtenu pour des projets dits « classiques », mais surtout car il constitue un véritable « laboratoire du dialogue interculturel », par sa vocation euroméditerranéenne. Cela réaffirme par les intentions de Marseille et de l'Union Européenne envers les rives de la Méditerranée, alors que l'Union pour la Méditerranée est en échec et que les conflits qui animent actuellement ces régions constituent de vraies problématiques d'avenir. La métropole marseillaise constitue alors un territoire stratégique pour l'Europe, par son histoire, sa diversité et ses partenariats.

Mais pour satisfaire les ambitions de la métropole et de l'Union Européenne, qui espèrent par la culture renforcer le développement, le sentiment d'appartenance européenne et le maintien des diversités, il faut mettre en place un projet à la fois innovant et fédérateur. Et même une fois les termes du projets bien définis, il faut encore réussir à le

mener à terme par une bonne gouvernance, qu'on entend comme une « *répartition des pouvoirs et des processus de décision politique qui, dans la société, permettent d'élaborer et de mettre en œuvre des biens publics* »³⁸, ici Marseille 2013 Capitale Européenne de la Culture.

La gouvernance de l'organisation dans la mise en œuvre du projet rencontre cependant de nombreux obstacles. Tout d'abord, le manque de dialogue historique entre les collectivités du territoire qui peinent à dépasser leurs rivalités pour mener à bien un projet métropolitain. C'est aussi la crise des finances publiques qui a poussé des villes comme Toulon à se retirer du projet, entraînant par la même des difficultés pour l'association Marseille 2013 à boucler son budget. Enfin, le changement de directeur, Bernard Latarjet, a cristallisé une fois de plus le manque de dialogue entre l'association et les collectivités partenaires, l'ayant appris par la presse et menaçant de se retirer du projet.

Le projet de capitale doit alors permettre de dépasser ces problèmes de gouvernance de l'organisation pour que l'ambition de développement territorial soit atteinte. Mais là encore, la métropole connaît certains handicaps qu'elle devra dépasser, notamment en matière de disparités financières des collectivités, de conflits sociaux, de rénovation urbaine ou de développement des transports.

Mais la métropole a tout de même de nombreux atouts, part la qualité de son projet, l'engagement des acteurs économiques, ses partenariats et une métropole résolument tournée vers l'extérieur.

Le principal défi de la métropole est donc celui du dialogue, non pas interculturel comme le prévoyait le projet de Marseille Provence 2013, mais métropolitain. Ce dialogue, si développé correctement, devrait alors permettre aux acteurs de mener à bien le projet pour 2013, mais aussi de redéfinir les modalités du dialogue entre les différents acteurs locaux dans les projets futurs.

³⁸ EME.B – gouvernance territoriale et mouvements d'économie sociale et solidaire

La séquence qui s'ouvre avec le retrait de Bernard Latarjet génère cependant des incertitudes. Assiste-t-on à un surcroît de politisation du projet de Capitale, c'est-à-dire à une reprise en main par les collectivités locales lassées de voir l'opération leur échapper ? Ou au contraire, cette décision s'inscrit-elle dans le cadre de l'évolution régulière des Capitales Européennes de la Culture, qui ont pour la plupart, connu des changements de gouvernance entre la phase de candidature et de programmation ? On peut cependant s'interroger sur le fait que cette reprise en main s'accompagne d'un saut qualitatif, alors que les spécialistes du domaine culturel risquent de perdre de leur indépendance avec ce retrait d'une personne emblématique du projet remplacée par une nouvelle personne, connaissant peu l'environnement de la métropole marseillaise.

Bibliographie

Ouvrages

- Association Marseille-Provence 2013 - *Marseille-Provence 2013 - D'Europe et de méditerranée- Dossier de candidature*, Ed. Horizon - Marseille - 2008 - 454p.
- BAUDIER Gilles, DE TEYSSIER François - *La construction de l'Europe* - Que sais-je, Quatrième édition, Presses Universitaires de France, Paris, 2006 -128p
- BENHAMOU Françoise - *L'économie de la culture (5^{ème} édition)* - Ed. La Découverte - Paris - 2004 - 128p.
- BERTONCELLO Brigitte, DUBOIS Jérôme - *Marseille Euroméditerranée: Accélérateur de métropole* - Éditions Parenthèses - 2010 - p 189
- BRUNET B. - *le développement local : un concept, mais aussi une pratique*- 2006
- CUARESMA Michel, PECQUEUR Bernard - *Mener un projet de développement local* - collection service public - Les Editions d'Organisations - 1997 - 115p
- EME. B - *Gouvernance territoriale et mouvements d'économie sociale et solidaire*
- GIRARDON J., (2001), *La gouvernance territoriale*. Ellipse, 159p.
- GUESNIER Bernard, JOYAL André - *Le développement territorial, regards croisés sur la diversification et les stratégies* - IERF - 2004 - 331p
- GUIGOU J.L., J.M LEGRAND J.M. - *Fiscalité foncière*- 1983 - Economica
- *Le développement local* - édition de l'Aube - 2006 - p.208
- MOREAU P. - *La gouvernance* - que sais-je - Defarges - 2003 - 126p.
- PALMER Robert - *European cities and Capitals of Culture* - Palmer/Rae Associates - August 2004 - p35
- PASQUIER R., SIMOULIN V., WEISBEIN J. (2007) - *La gouvernance territoriale, pratiques, discours et théories*, droit et société, 235p.
- PECQUEUR Bernard - *Le développement local - 2eme édition revue et augmentée* - Ed Syros - Paris - 1998 - 129p.
- PONGY Mireille, SAEZ Guy - *Politiques culturelles et régions en Europe* - Editions L'Harmatan - 1994 - pages 287 à 324.

- PROULX Marc-Urbain - *Territoires et développement économique* - Editions L'Harmatan - 1999 - 314p
- RELAIS CULTURE EUROPE - *Les financements culturels européens* - Troisième édition - La Documentation Française - Paris - 2001 - 406p
- TEISSERENC Pierre - *Les politiques de développement local* - Deuxième édition - Ed. Economica - 2002 - 217p
- SAEZ Guy - *Patrimoine, mémoire urbaine et lien social* - Banlieues d'Europe - Observatoire des politiques culturelles - Séminaire de Strasbourg - 17/18 septembre 2001

Rapports de recherche, études et travaux universitaires

- COBOLA, MAGAN - *La culture, facteur de développement local* - Aix-en-Provence - Décembre 2010
- Communauté du Pays d'Aix, CERGAM, CCIMP, *L'impact socio-économique durable de la saison Picasso Aix 2009 - Rapport final Juin 2010*, sans éd. - Aix-en-Provence - 2010 - 164p
- MALLET Audrey, *L'utilisation du patrimoine comme dynamique de développement des territoires* - sans éd. - Aix-en-Provence - 2004.
- POURRIERE Sébastien, *Politique de coopération de l'Union Européenne* - sans éd. - Aix-en-Provence - 2009.
- CAPO Damien - *Une politique culturelle européenne, Marseille-Provence 2013* - Aix en Provence - Avril 2010

Presse, brochures, magazines :

- AFP - *Marseille 2013 : des intellectuels s'enchaînent devant la Bastille à Paris* - 9 Mars 2011
- *À l'ordre du jour : 2013 : la culture en Capitale* - Accents - N° 186 - Octobre 2006
- Commission Européenne - *La Culture, une ressource pour les régions* - Office de publications officielles des communautés européennes - Luxembourg - 1998 - 32p.

- Comité départemental du tourisme – *Marseille-Provence 2013, étude prospective* – janvier 2010.
- DUCAMP Alexandra, *Encore un coup de maître à Aix*, La Provence, mardi 21 septembre 2010
- ECHINARD Pierre - *La culture dans tous ses états* - Revue culturelle de la ville de Marseille - p1 - n° 218, sept 2007
- « Marseille Capitale Européenne de la Culture 2013 » - Le Figaro - 16 septembre 2008
- *Que gagne-t-on à soutenir la culture ?* – Énergies de la Victoire – numéro 4 – Février 2009
- *Culture et développement : une réponse aux défis du futur ?* – Symposium organisé dans le cadre de la 35ème session de la conférence générale de l'UNESCO
- *Le pouvoir de la culture pour le développement* – publication UNESCO – 14 septembre 2010.
- *L'impact économique et social du patrimoine en région PACA* – Les Cahiers du réseau AVEC – N°1 Novembre 2005 – Agence régionale du patrimoine en PACA

Sites internet

- www.cairn.info
- <http://www.relais-culture-europe.org/>
- http://ec.europa.eu/culture/index_en.htm
- www.google scholar.fr
- www.insee.fr
- www.lefigaro.fr
- www.legifrance.fr
- www.lerobert.com
- <http://www.touteleurope.eu/fr/actions/culture-sciences/culture.html>
- <http://www.marseille2013.com/a-propos/lappel-du-vallon-des-auffes/>
- www.marseille-provence.fr
- www.marseille-provence2013.fr

- France Culture - **Marseille-Provence 2013 ou le difficile jeu du collectif** -
23.02.2011 : <http://www.franceculture.com/2011-02-23-marseille-provence-2013-ou-le-difficile-jeu-du-collectif.html>
- F.Dacheux - **En 2013, Marseille aura son off**- 13/03/2011.
<http://www.maritima.info/actualites/culture/marseille/626/en-2013-marseille-aura-son-off.html>

Emission radios

- Marc Voinchet - Les Matins de France Culture – Emission du 24 Février 2011.

Entretiens

- BRUNET Charlotte, responsable du service de la direction des projets de l'association Marseille Provence 2013.
- DELMAS Virginie, responsable service Emploi/formation/insertion à la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence
- LANGEVIN Philippe, enseignant chercheur à l'université de la Méditerranée.

Textes de lois

- Résolution des ministres responsables des affaires culturelles au sein du Conseil du 18 juin 1985 – JOCE C 153/2 du 22 juin 1985
- Suite à l'adoption du Traité de Lisbonne, l'Article 151 est devenu l'Article 167.
- Traité de Lisbonne modifiant le Traité sur l'Union européenne et le Traité instituant la Communauté européenne (2007/C 306/01).
- Décision No 1419/1999/CE du Parlement européen et du Conseil du 25 mai 1999 instituant une action communautaire en faveur de la manifestation « Capitale Européenne de la Culture » pour les années 2005 à 2019.
- Décision N° 1622/2006/CE du Parlement Européen et du Conseil du 24 octobre 2006 instituant une action communautaire en faveur de la manifestation Capitale Européenne de la Culture pour les années 2007 à 2019.

Table des matières

Introduction.....	8
I. La mise en œuvre d’une politique culturelle européenne à l’échelle régionale.....	10
I.I Histoire d’un enjeu européen.....	10
I.I.I Origines et mise en place de la notion « Capitale Européenne de la Culture »	10
I.I.I.I Capitale Européenne de la Culture et intégration européenne.....	11
I.I.I.II La procédure de sélection.....	12
I.I.II Objectifs et intégration euroméditerranéenne du projet Marseille-Provence 2013	14
I.I.I.II Une démarche collective.....	15
I.I.I.II Le développement des projets.....	16
I.II La métropole marseillaise, un territoire stratégique pour l’Europe.....	19
I.I.I Des relations développées par les partenariats.....	19
I.I.II La métropole marseillaise prend conscience des bénéfices du facteur culturel	23
II. La gouvernance, un enjeu de développement pour la métropole marseillaise dans le projet de Capitale Européenne de la Culture.	25
II.I Gouvernance et stratégie, la mise en œuvre du projet.....	25
II.I.I Organisation et gouvernance du projet Marseille Provence 2013.....	26
II.I.II La rencontre de nombreux obstacles.	28
II.II Un territoire relationnel en perspective pour le développement local.....	30
II.II.I Les handicaps et faiblesses de la métropole marseillaise	31
II.II.II Une compétitivité à développer.....	32
I.I.I.II Les atouts de la métropole	32
I.I.I.II Les opportunités du territoire à travers ce label.....	34
CONCLUSION	36
Bibliographie	39
Table des matières	43
Sommaire des annexes	44

Sommaire des annexes

Annexe I - Récapitulatif chronologique des étapes de la désignation :	45
Annexe II - Pays et Villes désignés de 2010 à 2019	46
Annexe III - Carte des partenariats de Marseille Provence 2013.....	47

Annexe I - Récapitulatif chronologique des étapes de la désignation :

Chronologie (en années, n étant l'année de la manifestation, qui commence au 1 ^o janvier)	Etape de la procédure	Organe responsable
n-6 (par exemple, fin 2006 pour le titre 2013)	Appel à candidatures	État membre (EM)
n-6+10 mois	Date limite pour répondre à l'appel à candidatures	Les villes candidates
n-5 (par exemple, fin 2007 pour le titre 2013)	Réunion du jury de présélection dans l'EM concerné => liste de villes présélectionnées (13 experts)	État membre (EM)
n-5 + 9 mois	Réunion du jury de sélection finale dans l'EM concerné (13 experts)	État membre (EM)
n-4 (par exemple, fin 2008 pour l'année 2013)	Notification de la candidature d'une ville aux institutions européennes	État membre (EM)
n-4 + 3 mois	Avis du Parlement européen relatif à cette candidature	Parlement Européen
	Désignation de la capitale Européenne de la Culture	Conseil des Ministres de l'Union européenne

Annexe II - Pays et Villes désignés de 2010 à 2019

À ce jour, plus de 40 villes ont été désignées Capitales Européennes de la Culture, de Stockholm à Glasgow, en passant par Cracovie ou encore Porto. Les prochains pays sont d'ores et déjà désignés et depuis 2011, ce sont deux villes appartenant à deux États membres différents qui sont retenues chaque année.

2010 Allemagne et Hongrie	2011 Finlande et Estonie
2012 Portugal et Slovénie	2013 France et Slovaquie
2014 Suède et Lettonie	2015 Belgique et République tchèque
2016 Espagne et Pologne	2017 Danemark et Chypre
2018 Pays-Bas et Malte	2019 Italie et Bulgarie

Les prochaines Capitales Européennes de la Culture, ont déjà été sélectionnées jusqu'en 2014:

1. **2011: Turku** (Finlande) et **Tallinn** (Estonie)
2. 2012: Guimarães (Portugal) et Maribor (Slovénie)
3. 2013: Marseille (France) et Kosice (Slovaquie)
4. 2014: Umeå (Suède) et Riga (Lettonie)

Annexe III - Carte des partenariats de Marseille Provence 2013

